

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.07.07**

Date de convocation : 5 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**Candidature au programme Lum'ACTEE+ saison 2**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis plus de 10 ans, le SDEE s'est fortement mobilisé aux côtés de ses communes adhérentes pour permettre la modernisation de leur parc d'éclairage public. Plusieurs programmes ont ainsi été conduits à l'initiative du Syndicat, avec le soutien de l'ADEME, de la Région Occitanie, du FEDER et de l'Etat, qui ont permis de rénover plus de 30% du parc d'éclairage public lozérien.

Monsieur le Président précise ensuite que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66. Ce Programme vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités volontaires.

En 2023, le SDEE a été lauréat du sous-programme "Lum'ACTE", qui a permis la réalisation de diagnostics du parc d'éclairage public de 47 communes, pour 8 608 points lumineux, permettant ainsi aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et de favoriser le passage à l'acte.

Afin de poursuivre son action en faveur de la modernisation du parc d'éclairage public lozérien et d'accompagner ses collectivités adhérentes, le SDEE souhaite candidater à l'AAP LUM'ACTEE+ 2 du Programme ACTEE+ pour poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de rénovation du parc d'éclairage public de l'ensemble des communes rurales du département de la Lozère (hors Mende et Marvejols). Pour rappel, l'AAP LUM'ACTEE+ 2 vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités de tous types, en dehors des installations d'éclairage sportif et des éclairages des bâtiments publics qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée. Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- ✓ ressources humaines (temps interne des agents des collectivités) ;
- ✓ outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques ;
- ✓ études énergétiques ;
- ✓ maîtrise d'œuvre ;
- ✓ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et autres prestations intellectuelles.

Dans le cadre de ce programme, le SDEE envisage la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public pour les communes rurales lozériennes qui n'ont pas pu bénéficier de cet accompagnement lors du précédent programme. Comme pour la première phase, les études seront réalisées en interne par les équipes du Syndicat.

En complément des diagnostics réalisés, il est aussi envisagé de procéder à la mise en place d'un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et de proposer l'installation de systèmes de pilotage et de télégestion de l'éclairage public, pour les armoires de commande où cette solution présenterait un intérêt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** l'intérêt pour le SDEE de candidater à l'AAP LUM'ACTEE+ 2 du programme ACTEE + ;

**AUTORISE** son Président :

- ✓ à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
- ✓ à engager les dépenses liées aux actions portées dans le cadre de la candidature à l'AAP LUM'ACTEE+ 2

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Délibération n° : 24.07.07

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20241112-20240707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024